

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [4]

Artikel: Journée du 6 mars

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN SUISSE

Berne : décision sur les cours ménagers

Depuis 1952, les jeunes Bernoises sont obligées de suivre, entre 16 et 20 ans, un enseignement ménager de 5 semaines. On sait les oppositions qu'a soulevées ce cours auprès des jeunes, qui l'ont même boycotté à Biel. Le Grand Conseil a maintenant décidé de procéder à divers essais (cours mixtes, cours intégrés dans l'enseignement, cours volontaires, etc.) d'ici à 1987, moment où une réforme générale de l'enseignement doit entrer en vigueur.

Services complémentaires féminins

Leur chef Mme Hurni, qui est fermement opposée à un service armé pour les femmes, réclame pour sa troupe un statut de membres à part entière dans l'armée. La question sera discutée en automne aux Chambres.

Soleure : égalité à l'école ?

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter une initiative socialiste sur l'égalité à l'école et cela pour des raisons juridiques (art. 4 al. 2 CF) et pour des raisons pédagogiques : « L'enseignement doit être adapté aux exigences de la vie actuelle et, par conséquent, garçons et filles doivent recevoir la même formation dans le domaine des travaux manuels et ménagers ».

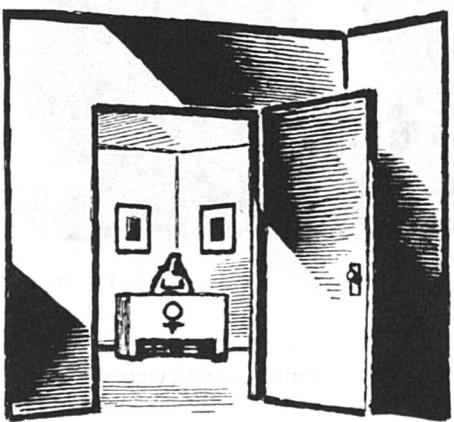
Emission à la TV romande sur le viol

Remercions tout d'abord la TV d'avoir osé aborder ce sujet tabou. On a entendu 5 femmes et 2 hommes, les voix étant dénaturées, et on ne les a vus que comme des silhouettes méconnaissables. A l'abri de ces mesures protectrices, ces victimes du viol ont osé parler. Je compte les hommes parmi les victimes aussi, parce qu'ils le sont, eux, des habitudes de violence et du machisme encore véhiculés par notre société. Les victimes ont parlé parce qu'elles ont été interrogées avec un tact, mais aussi une habileté remarquable par le réalisateur D. Karlin. Les médecins et avocats qui suivaient l'émission dans le studio pour la discuter ensuite, ont dit qu'ils avaient entendu ce soir-là certaines choses qui allaient plus loin que ce qu'ils avaient jamais entendu. Mais, même ainsi, on pouvait mesurer la difficulté qu'une femme violée a à parler de ce qui lui est arrivé, et sa crainte de faire appel à la police et à la justice.

P. B.-S.

Bureaux de la condition féminine

- Jura : un bureau existe depuis la création du canton
- Vaud : une procédure de consultation est actuellement en cours
- Neuchâtel, Genève : l'idée est dans l'air
- Zurich : le Grand Conseil a refusé un postulat demandant la création d'un bureau, le législatif de la ville a refusé la création d'une commission de la condition féminine



A propos de la jeunesse

Examens de recrues : signalons l'innovation qui a consisté en 1979, pour juger de la « santé » de la jeunesse, à interroger non seulement les 22 665 recrues, mais aussi 1 500 jeunes filles et 1 982 jeunes gens qui n'étaient pas sous les drapeaux. Le rapport d'analyse de l'Université de Berne donne une image assez conformiste et qu'on estime « rassurante » de la jeunesse suisse. On juge celle-ci aussi « rassurée » face à son avenir professionnel, que dans la grande majorité elle pense pouvoir maîtriser.

Notre intention n'est pas ici de discuter ces conclusions. Mais on ne peut s'empêcher de se demander si les résultats des examens de 1982 autoriseront le même ton de cloche optimiste, après les troubles de

Confédération : le Conseil fédéral a accepté un postulat demandant la création d'un bureau, proposition soutenue par la commission féminine de l'Union Syndicale suisse.

Criminalité en hausse

Le Bureau fédéral de statistiques annonce que les délits ayant fait l'objet d'une condamnation ont augmenté de 12,6 % entre 1975 et 1980, la moitié concernant des accidents de la circulation. En 1980, sur 56 500 condamnations, un neuvième concernait des femmes, soit une augmentation de 28 %, contre 11 % pour les hommes.

Valais : les pionnières

Il y a eu 25 ans le 3 mars que les premières Suisses votaient. C'était dans la petite commune d'Unterbäch, sur une initiative du conseil communal, qui avait consulté le juge fédéral Werner Stocker. Aujourd'hui encore à Unterbäch les femmes votent plus volontiers que dans d'autres villages. Elles sont fières d'avoir été les premières, 14 ans avant le reste de la Confédération.

P. B.-S.

Zurich, Berne, Lausanne, avec l'augmentation du chômage ?...

Les éclaireuses n'ont jamais passé pour contestataires. Et, cependant, d'une vaste discussion menée en 1981 par la Fédération des Eclaireuses auprès de 200 de ses cheftaines, il ressort l'impression d'une angoisse, même chez ces jeunes engagées au service de plus jeunes. Elles sont conscientes des avantages que leur offre la société d'aujourd'hui, mais ressentent un malaise vis-à-vis de leur entourage, qu'elles voudraient plus flexible, plus compréhensif, plus réceptif, aux valeurs que les jeunes aimeraient pouvoir vivre pour elles-mêmes et faire rayonner autour d'elles. Une image plus nuancée donc que l'image officielle.

P. B.-S.

Journée du 6 mars

La journée internationale des femmes s'est vue cette année fêtée dans deux villes de Suisse, Lausanne et Fribourg. Fribourg a accueilli environ 200 femmes et Lausanne 800. Les revendications étaient sensiblement les mêmes dans les deux villes : en tête, le droit à l'avortement et le refus des violences faites aux femmes.

A Lausanne, la journée s'est ouverte par un cortège qui a défilé à travers la ville, de la Gare au Centre paroissial d'Ouchy (lieu de la fête) en passant par la place Palud et la place Saint-François. Comme toujours, dans ce genre de manifestations, le public est resté sur sa réserve, mais les signes de

sympathie de la foule ont tout de même été nombreux sur le chemin des manifestantes. Différents slogans ont été scandés : « Des enfants ou pas, c'est nous qui décidons », « travail égal, salaire égal » ; des chansons féministes ont aussi été entonnées.

Au point d'arrivée du cortège, deux endroits avaient été réservés pour la fête des femmes : le Centre paroissial d'Ouchy et, juste à côté, le Collège de l'Elysée. Débats, films, spectacles se sont succédés tout au long de la journée, jusqu'en soirée, qu'un bal clôturait. Les stands des groupements féministes installés sur les lieux ont permis une prise de contact positive entre féministes militantes et femmes venues en « curieuses » à la fête. En cela la Journée du 6